

Décision

Générale

colonial

Décision n° 769 accordant une permission d'un mois à Mme Poitevineau (Marie-Thérèse)

n° 769

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date de publication
27 juillet 1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 9 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, modifié par les arrêtés n° 1303 du 24 novembre 1945 et 1136 du 18 octobre 1949

Vu la demande de permission d'absence formulée par Mme Poitevineau le 6 juillet 1950

Vu l'avis favorable du commandant du cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence d'un mois à solde entière est accordée à Mme Marie-Thérèse Poitevineau, dame-employée au cercle de Djibouti, pour en jouir au Harrar. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 août 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.